

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS293

présenté par

M. Quatennens, Mme Taurine, Mme Autain, M. Coquerel, M. Ruffin, Mme Fiat, Mme Obono,
M. Mélenchon, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ratenon, M. Prud'homme, Mme Panot,
M. Larive, M. Lachaud, M. Bernalicis et M. Corbière

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement s'est prononcé sur le caractère prioritaire de l'accès aux soins bucco-dentaires. L'accès à des offres sans reste à charge pour les prothèses dentaires était même un engagement de campagne du candidat Macron

Nous nous étonnons donc que le Gouvernement envisage de reporter d'un an l'application du règlement arbitral plafonnant les dépassement sur les soins prothétiques. D'autant que ce report ne concerne pas l'augmentation des tarifs plafonds applicables aux bénéficiaires de la CMU.

Le Gouvernement veut "se donner le temps de la discussion dans un climat apaisé". Nous l'avons connu bien plus expéditif quand il a légiférer par ordonnances pour réformer le Code du Travail.

Surtout, est une mauvaise nouvelle pour les patients puisqu'il s'agit d'une nouvelle année de perdue en matière de santé bucco-dentaire.